

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège de l'eau potable	12
Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mille vingt

et le trois décembre

à 14 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation
23 novembre 2020

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 78, Collège Assainissement non Collectif : 58, Collège Eau Potable 09.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage
04 décembre 2020

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
DES BUDGETS 2019
DES SIAEP DU
CHEMIN DE
BELOEUVRE ET
LACROIX AUX BOIS
- LONGWE****ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES
BUDGETS 2019 DES SIAEP DU CHEMIN DE BELOEUVRE
ET DE LACROIX AUX BOIS - LONGWE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que les SIAEP du Chemin de Beloeuvre et de Lacroix aux Bois – Longwé ont transféré depuis le 1^{er} janvier 2020 leur seule compétence « eau potable » au SSE et que depuis cette date ces 2 syndicats sont dissous,

Considérant que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques nous ont informé qu'en cas de dissolution-fusion au sein d'une autre structure, le transfert des droits et obligations de la collectivité dissoute sur la structure qui reprend ses compétences permet à l'ordonnateur de cette dernière de valider le compte administratif et le compte de gestion de dissolution et de clôture afin d'assurer ainsi la continuité administrative.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs des budgets 2019 des 2 SIAEP dissous.

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'adopter les comptes administratifs des budgets de l'exercice 2019 des 2 SIAEP dissous arrêtés comme suit :

VOTE :**POUR : 09****CONTRE : 00****ABSTENTIONS : 00****DELIBERATION
N° 2020-24**

SIAEP du Chemin de Beloeuvre		
Budgets annexes eau potable :	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	16 619,38 €	48 988,60 €
RECETTES	24 675,57 €	58 835,48 €
EXCEDENTS/DEFICITS	12 147,29 €	11 918,97 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20201203-C202024-DE

SIAEP de Lacroix aux Bois /Longwé		
Budgets annexes eau potable :	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	52 708,80 €	1 974,82 €
RECETTES	50 420,57 €	6 000,00 €
EXCEDENTS/DEFICITS	- 1 031,06 €	6 558,47 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président

Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous
Préfecture

Le 04 décembre 2020

et publication ou
notification

du 04 décembre 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20201203-C202024-DE